



NÉGOCIATION SALARIALES

Les NAO 2025 sont terminées, pour nous elles concernent l'ensemble des salariés de FRAMATOME
La CFTD UGINE souhaite engager des négociations pour les salariés de notre établissement

Pour cela, la CFDT UGINE demande officiellement à la Direction la proposition d'une date afin d'entamer une négociation salariale

→ Ce que demande la Cfdt :

- revalorisation des TR avec une valeur faciale de 11€ (répartition idem que ce jour)
pour rappel la dernière revalorisation date de mars 2022
- revalorisation du panier de jour
- revalorisation du panier de nuit
- revalorisation de la prime de poste
- instauration du même dispositif de rémunération de la prime médaille pour tous les salariés du site (idem salariés embauchés avant 2014)

Primes médaille du travail

année entière d'ancienneté	mensualité	gratification en mensualisation		année entière d'ancienneté	mensualité	gratification en mensualisation		
		cumulée	non cumulée			cumulée	non cumulée	
10	1 an d'A = 1 mensualité/5 = 0,04 mensualité	0,4		26	1 an d'A = 0,75 mensualité/5 = 0,15 mensualités	1,15		
11		0,44		27		1,3		
12		0,48		28		1,45		
13		0,52		29		1,6		
14		0,56		30	1,75	0,95		
15		0,6		31	2,05			
16		0,64		32	2,35			
17		0,68		33	2,65			
18		0,72		34	2,95			
19		0,76		35	3,25	1,5		
20		0,8	0,8	36	3,5			
21		0,84		37	3,75			
22		0,88		38	4			
23		0,92		39	4,25			
24		0,96		40	4,5	4,5		
25		1		41	5			
Pour les salariés embauchés à partir du 1er juillet 2014 = prime médaille ETAT				42	1 an d'A = 2,5 mensualité/5 = 0,5 mensualités	5,5		
				43		6		
				44		6,5		
				45		7		
				L'ancienneté prise en compte est l'ancienneté toutes sociétés confondues				
20 ans = 330 €		Soit ~ 5 fois moins élevée que les salariés embauchés avant le 01 juillet 2014						
30 ans = 440 €								
35 ans = 660 €								
40 ans = 880 €								

Soit ~ 5 fois moins élevée que les salariés embauchés avant le 01 juillet 2014